

SELARL ALMANOT
178 rue Alphonse Daudet
30132 CAISSARGUES

04.15.54.08.30

guillaume.maggia@notaires.fr

DOSSIER DE SUCCESSION

ETAT CIVIL

- Extraits d'acte de décès (en deux originaux)
- Copie du ou des livrets de famille du défunt, (copie contrat de mariage, jugement divorce...)
- Questionnaires d'état-civil (à télécharger sur notre site) dûment complétés, un pour chacun des héritiers

PATRIMOINE

- Noms, adresses des établissements bancaires, et numéros de compte du défunt,
- Noms, adresses des organismes sociaux, numéro d'adhérent ou sociétaire du défunt: caisses de retraites, mutuelles, pensions, aides sociales
- Titres de propriétés des biens immobiliers, et éventuellement leurs évaluations,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules, et indication du kilométrage
- Factures dues au moment du décès,
- Impôts et taxes dus au décès (impôt sur le revenu, impôts fonciers, taxe d'habitation...)

DONATIONS AUX HERITIERS

Copie des donations faites par le défunt et / ou son conjoint (copie des actes notariés ou des déclarations de dons manuels faites directement aux services fiscaux).

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

Les informations relatives aux contrats d'assurance-vie peuvent être utiles pour établir la déclaration de succession et le calcul des droits de succession.

Une provision de 300 euros vous sera demandée pour toute ouverture de dossier.